



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N°2019\_17502\_0357

---

**A Marseille, le 09/12/2019**

Ville de Marseille - Mairie des 9ème et 10ème Arrondissements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet : MAPA PRESTATION DE NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DES 9EME ET 10 EME ARRONDISSEMENTS\_ 2 lots**

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 1, posée le 04/12/2019 :**

Pourriez-vous nous communiquer le montant d'attribution du marché antérieur ?

**Réponse 1, transmise le 09/12/2019 :**

Les équipements visés par cette consultation ont récemment été transférés à la Mairie des 9ème et 10ème Arrondissements. Ils faisaient l'objet d'un marché central regroupant l'ensemble des gymnases et stades de toute la ville de Marseille. Par conséquent, nous ne pouvons vous communiquer le montant d'attribution du marché antérieur car ce dernier ne serait en aucun cas représentatif.

Nous vous rappelons cependant que le marché étant un marché à bons de commandes exécuté dans les limites suivantes :

- LOT N°1 – : Prestation courante mensuelle de nettoyage, ou remise en état ponctuelle de propreté, de gymnases, y compris vestiaires, sanitaires, et locaux afférents.  
Le montant minimum est de 9 600€ HT et maximum de 58 800€ HT annuel.

- LOT N°2 – : Prestation courante mensuelle de nettoyage, ou remise en état ponctuelle de propreté, des vestiaires et sanitaires de stades.  
Le montant minimum est de 9 600€HT et maximum de 16 200€ HT annuel.

\*\*\*

**SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION**

En date du 09/12/2019, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- - CCAP
- - Annexe 1 du lot 1
- - Annexe 1 du lot 2
- - BPU et DQE des lots 1 et 2

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée et entraînera l'irrégularité de l'offre pour les deux lots objets du marché.